



Association **Escalade Clarensac Vaunage**
1 chemin des piétons
30900 NIMES
<https://www.escalade-clarensac.fr/>

Contact : Président du Club – Nicolas CHARLET-PEREZ - 06 84 27 16 50

Fiche d'inscription **Adultes SAISON 2021/2022** **Escalade Clarensac Vaunage**

Seuls les dossiers d'inscription complet seront récupérés.

Le dossier complet à remettre à l'encadrant du club doit comporter :

- Cette fiche d'inscription remplie
- Le certificat ou l'engagement sur base du questionnaire de santé
- Le règlement

Nouvelle inscription

Renouvellement

Nom :

Prénom :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code Postal : Ville : Tél :

Email (en majuscule SVP) :

L'adhérent s'engage à respecter :

- Le règlement intérieur disponible sur le site internet et affiché au gymnase
- Les règles liées à la gestion de crise sanitaire de la Covid-19 rendant le Pass Sanitaire obligatoire.
Pour ce Pass Sanitaire, l'adhérent doit être en mesure de présenter soit :
 - o Un schéma vaccinal complet
 - o Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h
 - o Un certificat de rétablissement de la Covid-19

Fait à

Le/...../.....

Signature :

CERTIFICAT MEDICAL

Première licence

Dans le cas d'une première licence, le futur licencié présente au club un certificat médical datant de moins d'un an. Il est valable pour 3 années à partir de la date à laquelle il est présenté au club.

Renouvellement de licence

Dans le cas d'un renouvellement, celui-ci est valable **3 saisons** sous condition d'avoir répondu **non à l'ensemble des questions du questionnaire de santé « QS-SPORT »**, formulaire CERFA n°15699*01 disponible à l'adresse suivante : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do.

Si vous avez répondu oui à au moins une question du questionnaire, vous devez fournir un **nouveau certificat médical**.

Attestation de santé :

Je soussigné(e) atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à

Le/...../.....

Signature :

RECAPITULATIF

Adhésion choisie

- 1 adulte + 1 licence individuelle (110 euros +licence)
- Forfait couple + 2 licences individuelles (200 euros+ licence)
- 1 personne en difficulté (étudiant, situation de handicap, demandeur d'emploi....) + 1 licence individuelle (90 euros +licence)

- Famille : 2 adultes + 1 enfant à partir de 12 ans + 3 licences individuelles (250 € par année + licence)
- Famille : 1 adulte + ... enfants à partir de 12 ans + ... licences individuelles (110 +50euros / enfants+ licences)

Règlement

Chèque (3 chèques maximum encaissés en Octobre / Janvier / Mars) - Ordre du Chèque : Escalade Clarensac Vaunage – Inscrire le nom de l'enfant au dos du chèque svp

- Espèce
- chèques vacances (ANCV)

Licence FFCAM

- Base
- Option(s) éventuelle(s) : →

.....

Certificat médical :

Certificat médical remis au club le/...../....., délivré par le médecin le/...../.....

Questionnaire de santé

PLANNING

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Enfants (cours)	Adultes	Enfants (cours)	Adultes	Enfants (cours)	Adultes	Enfants (cours)	Adultes	Enfants (cours)	Adultes
17H00 - 18H00 4-6 ans (9 jeunes)		17H00 - 18H00 4-6 ans (9 jeunes)							
18H00 - 19H00 7-9 ans (12 jeunes)		18H00 - 19H00 7-9 ans (12 jeunes)						17h30-19h30 Perfectionnement falaise 10-16 ans (8 jeunes)	
19H00 - 20H00 10-12 ans (12 jeunes)		19H00 - 20H00 13-16 ans (12 jeunes)				18H30 - 19H30 10-12 ans (12 jeunes)		1 vendredi sur 2	
	19H30 - 21H30 Adultes		19H30 - 21H30 Adultes		19H30 - 21H30 Adultes Selon roulement bénévoles	19H30 - 20H30 13-16 ans (12 jeunes)	19H30 - 21H30 Adultes		

Dates de perfectionnement falaise : 24/09/2021 - 08/10/2021 - 22/10/2021 - 12/11/2021 - 26/11/2021 - 10/12/2021 - 07/01/2022 - 21/01/2022 - 04/02/2022 - 18/02/2022 - 11/03/2022 - 25/03/2022 - 08/04/2022 - 22/04/2022 - 13/05/2022 - 27/05/2022

TARIFS 2021-2022

A - COTISATION LICENCE : Licence de base FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne)

Cette licence est obligatoire et comprend la part fédérale, la part du comité régional, la part du comité départemental, la part club, la garantie de responsabilité civile et de défense recours. Ces parts varient selon votre âge et votre situation familiale, afin notamment de favoriser l'accès aux jeunes et aux familles.

Le club n'a pas l'obligation d'imprimer les licences. Toutefois, elles pourront être imprimées à la demande afin de bénéficier des réductions proposées par le CAF, dans certains magasins d'escalade, et dans les refuges de montagne.

Pour cela, prévoyez une photo d'identité.

**2021-2022 - PARTS NATIONALES PAR CATEGORIES -
TARIFS ASSURANCE et ABONNEMENT L.M.A.**

CATEGORIE	DEFINITION DES CATEGORIES		PART FEDERALE
	CONDITIONS à remplir au 1^{er} janvier 2022	DEFINITION	
00	membre à vie	sur décision exceptionnelle du Comité Directeur de la fédération	0 €
A1	membre de plus de 65 ans et cafiste depuis plus de 10 ans sans interruption	né(e) avant le 01/01/1957 et inscrit au CAF avant le 01/09/2012	23,50 €
C1	conjoint(e) de membre titulaire dans le même club		16,70 €
E1	enfant de membre de 18 à 24 ans dans le même club	né(e) le 01/01/1998 ou après mais avant le 01/01/2004	10,50 €
E2	enfant ou petit enfant de membre de moins de 18 ans dans le même club	né(e) le 01/01/2004 ou après	4,80 €
J1	jeune de 18 à 24 ans	né(e) le 01/01/1998 ou après mais avant le 01/01/2004	21,40 €
J2	jeune de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2004 ou après	16,20 €
P1	Professionnels de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM Gardiens de refuge en activité	sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre chargé des sports	28,50 €
T1	membre titulaire de plus de 24 ans	né(e) avant le 01/01/1998	32,80 €

A la part fédérale ajouter l'assurance Responsabilité Civile – Défense Recours OBLIGATOIREMENT

Au montant obligatoire de votre cotisation peuvent s'ajouter si vous le souhaitez :

1. La souscription de garanties d'assurance complémentaires (pour tout renseignement sur les garanties d'assurance, aller sur <https://www.ffcam.fr/assurance.html>)
2. l'abonnement à la revue fédérale La Montagne & Alpinisme.

TARIFS ASSURANCES 2021-2022

<i>Responsabilité Civile – Défense Recours</i>	OBLIGATOIRE	14,50 €
<i>Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne/Maroc</i>	Facultative	20,80 €
<i>Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne/Maroc E1, E2, J1 et J2</i>		17,00 €
<i>Individuelle Accident Renforcée</i>	Facultatives et à condition d'avoir souscrit l'Assurance de Personne et Assistance Secours	39,00 €
<i>Individuelle Accident Renforcée pour bénévole (adhérent saisi dans les «Fonctions»)</i>		20,00 €
<i>Extension Monde Entier</i>		97,00 €
<i>Extension Paralpinisme</i>		290,00 €

TARIFS ABONNEMENT "LA MONTAGNE & ALPINISME" 2021-2022

- abonné adhérent dont la résidence est en France	21,00 €
- abonné adhérent dont la résidence est à l'étranger	26,00 €
- abonné non adhérent dont la résidence est en France	35,00 €
- abonné non adhérent dont la résidence est à l'étranger	40,00 €
- vente au numéro	9,00 €

A cela s'ajoute la part départementale & régionale = 3 €

B- COTISATION DU CLUB

ADULTES & FAMILLE

Les moniteurs sont présents au pied du mur afin d'assurer la sécurité et prodiguer des conseils, il ne s'agit pas de cours d'escalade.

Au tarif ci-dessous s'ajoute la licence annuelle de base (précédemment décrite) = 50,30 € par adulte

ADULTE Mur intérieur - accès plusieurs fois / semaine Sorties plein air	1 personne	110 € par année
	forfait couple	200 € par année
	Personne en difficulté (étudiant, situation de handicap, demandeur d'emploi....) sur présentation d'un justificatif	90 € par année
FORMULE FAMILLE	2 adultes + 1 enfant à partir de 12 ans	250 € par année
	1 parent + enfants à partir de 12 ans	110 € par adulte par année
		50 € par enfant par année